

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS BARNIER ET FILS à ANDREZIEUX BOUTHEON

Description du établissement

Date de dernière mise à jour des informations : 03/03/2021

Nom : BARNIER ET FILS
Adresse : 24rue de la Loire
Commune principale : ANDREZIEUX BOUTHEON (42005)
Communes secondaires : Non renseigné
Activités : J53 - Travail des métaux, chaudronnerie, poudres
Description : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 03/03/2022

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00126010201
Ancien identifiant SIS : Non renseigné
Description¹ : Le site situé au 24 rue de la Loire 42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON a accueilli les activités mécaniques de la société BARNIER ET FILS jus-quand 2017 . Des travaux de dépollution ont été menés en 2021 par l'entreprise SUEZ. Une pollution résiduelle significative en arsenic et hydrocarbures reste présente sur le site.
Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 03/03/2022

Description³ : La société BARNIER SAS a fait l'objet d'un récépissé préfectoral du 24 janvier 2007 visant une activité de travail mécanique des métaux (rubrique n° 2560 de la nomenclature des Installations classées pour la protection de l'environnement). Sa liquidation judiciaire a été prononcée le 10 mai 2017.
Un mémoire de cessation d'activité a été établi en date du 12 février 2018 par CORAVAL et INGEOS, transmis à la DREAL le 15 février 2018. L'examen de ce document par l'inspection ainsi qu'une visite sur site ont conduit à la signature d'un arrêté préfectoral de prescriptions spéciales en date du 26 juin 2018.

Dans ce cadre, la société INGEOS a réalisé un rapport environnemental de la qualité des sols, à partir de sondages réalisés sur les zones et les paramètres définis en accord avec l'inspection. L'Agence Régionale de Santé a été sollicitée pour avis sur les impacts possibles des pollutions constatées sur la prise d'eau potable exploitée dans le fleuve Loire au droit du site.

En synthèse, les différentes études menées sur le site ont montré :

- La présence d'une source de pollution concentrée en hydrocarbures au niveau des sols (jusqu'à 21000 mg/kg)
- La présence d'un bruit de fond anthropique très marqué, notamment en HAP (76 mg/kg au maximum sur un sondage), et dans une moindre mesure en PCB, ainsi que d'anomalies métalliques significatives au niveau des horizons supérieurs (jusqu'à 140 mg/kg en arsenic, 480 mg/kg en plomb, 470 mg/kg en cuivre, 240 mg/kg en zinc, 6,6 mg/kg en mercure...);
- La présence d'un bruit de fond en composés volatils au niveau des sols et des gaz des sols, à des concentrations qui ne sont pas incompatibles avec les usages constatés (activité économique) ;
- L'absence d'impacts au niveau des eaux souterraines mais selon une seule campagne réalisée en période de basses eaux .

Un arrêté préfectoral N°80-DDPP-20 du 2 mars 2020 visant à encadrer la dépollution du site a été notifié au Liquidateur Judiciaire.

Les travaux de dépollution mis en œuvre par l'entreprise SUEZ ont démarré le 1er février 2021, et se sont achevés le 3 février 2021. L'intégralité des sols pollués n'a pas pu faire l'objet d'un traitement, en raison de contraintes budgétaires et techniques. Les rapports SUEZ de fin de travaux et INGEOS de contrôle des mesures de gestion ont été transmis à l'inspection par CORAVAL en date du 23 mars 2021.

Au regard de l'arrêté préfectoral du 2 mars 2020, des objectifs de dépollution n'ont pas été atteints. Les deux non-conformités concernent donc l'arsenic et les hydrocarbures.

- Sur le premier paramètre, la gamme de valeurs observées dans le cas de fortes anomalies naturelles (INRA 2008) s'étend de 60 à 284 mg/kg. La pollution à l'arsenic, qui est dans cette plage de concentrations, est généralisée à l'intérieur des locaux, sans être facilement rattachable aux activités du site. A l'extérieur, peu de secteurs hors zones Z4 et Z5 ont été investigués, l'un montre une teneur élevée en Arsenic, sans qu'il soit aisé de statuer sur le caractère anthropique ou naturel de ces concentrations. En tout état de cause, les métaux n'ont pas été identifiés comme source susceptible d'atteindre une cible humaine sur site, du fait de l'absence de voies de transferts.

- pour ce qui concerne les valeurs résiduelles en hydrocarbures, il s'agit de fractions lourdes donc peu volatiles, et les concentrations supérieures à la valeur cible de 500 mg/kg. Pour la zone 1 en bord du quai intérieur de l'atelier 3 (11 600 mg/kg) et en fond de la fouille de ce quai. Pour la zone Z4/Z5, le bord de fouille Z5-4 est à une concentration de 1050 mg/kg.

Il n'y a pas de réseau identifié dans les zones investiguées. Aussi, les pollutions laissées en place ne sont pas susceptibles d'être entraînées vers le milieu naturel par des tuyauteries. Cependant les sols sont composés majoritairement de sables et graviers et il n'y a eu qu'une seule campagne de surveillance des eaux souterraines. L'Arrêté Préfectoral du 2 mars 2020 prévoit un suivi pendant 4 ans à raison d'au moins 2 campagnes annuelles en périodes de basses eaux et de hautes eaux. L'inspection reste donc en attente des résultats de la surveillance des eaux souterraines.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

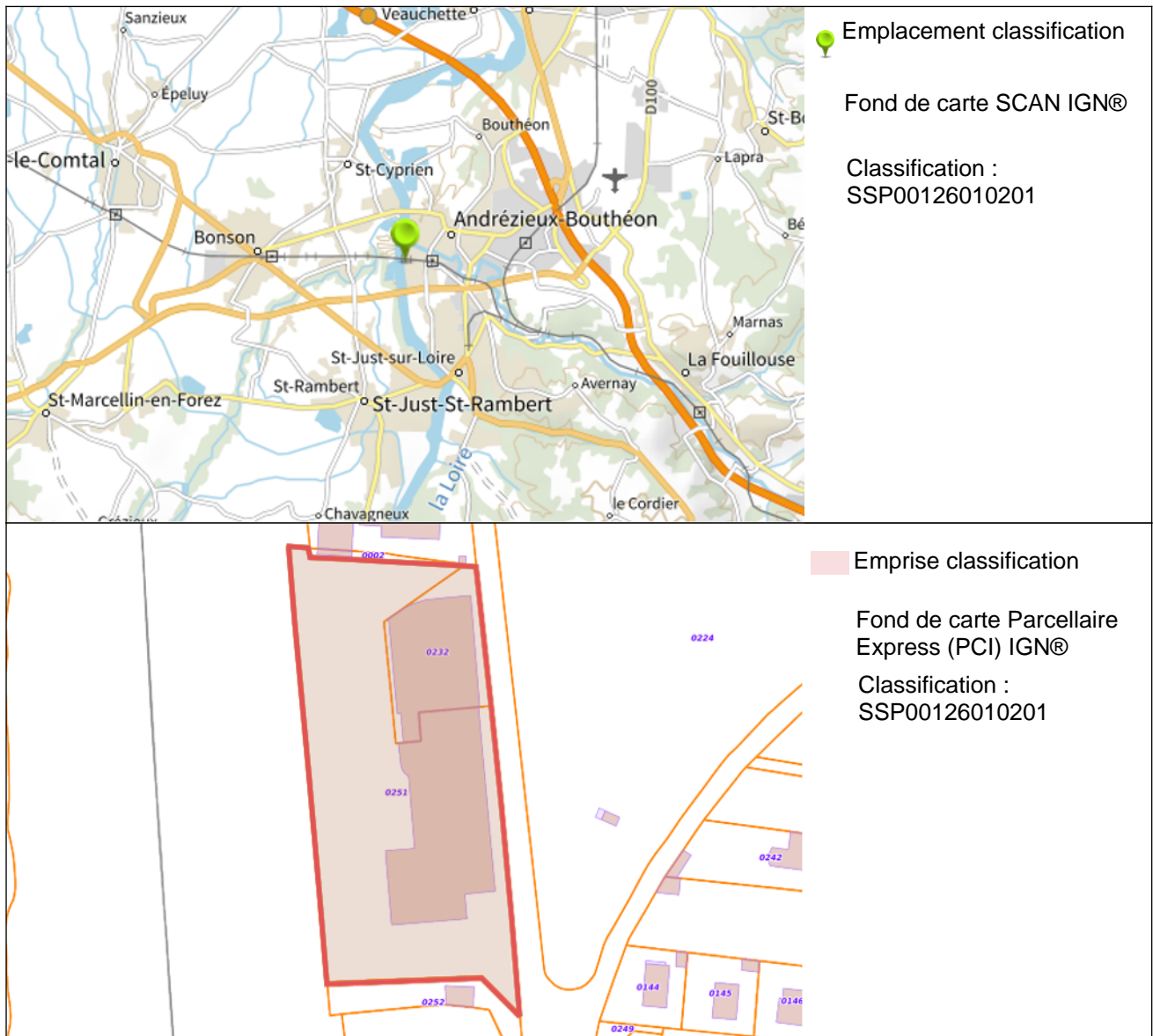
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Andrézieux-Bouthéon	1	BO	0232	42
Andrézieux-Bouthéon	1	BO	0251	42

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde (Web Mercator) :

Long. :473069.0365916819, Lat. :5703947.591320909

Superficie estimée :

10107 m²

- 1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.